

Nous approuvons également la décision de créer une commission pour étudier toute la question de l'utilisation optimale de la colline du Parlement. Je souscris à la déclaration que l'immeuble du centre devrait être réservé avant tout aux députés, car il a été construit pour servir de Parlement. Si d'autres édifices des environs doivent s'ajouter à ceux de la colline du Parlement, il faut prévoir des modes d'accès rapides. Peut-être pourraient-ils être reliés par des corridors souterrains, ce qui permettrait à quiconque veut passer d'un édifice à un autre de le faire rapidement.

Dans l'ensemble, sur la foi de la déclaration que nous venons d'entendre ce matin, nous sommes en faveur de ce projet. Nous adoptons cette attitude non seulement parce que certains d'entre nous ont l'immense avantage de passer beaucoup de temps dans cette ville, mais parce qu'elle est la capitale et appartient à tous les Canadiens. Je me réjouis qu'avec les années, le nombre des personnes qui visitent Ottawa a augmenté considérablement et que de plus en plus de Canadiens considèrent cette ville non pas simplement comme un endroit quelconque à visiter mais comme leur capitale, et toute mesure susceptible de faire de la colline du Parlement et de toute la région de la capitale non seulement un bel endroit où l'on puisse travailler, mais un endroit dont tous les Canadiens puissent s'enorgueillir, est un pas dans la bonne voie. J'accueille donc chaleureusement la déclaration du ministre des Travaux publics et j'espère qu'on se mettra à l'œuvre le plus tôt possible.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de m'avoir fait parvenir copie de sa déclaration qui aurait dû, je pense, être présentée au Parlement il y a une vingtaine d'années, pour protéger l'environnement du parlement, parce que nous devons tous reconnaître que l'édifice le plus important du Canada, peu importe ce que d'aucuns peuvent penser . . .

M. G. W. Baldwin (Peace River): Et la Banque du Canada?

M. Caouette (Témiscamingue): . . . c'est le Parlement du Canada, notre institution.

Les milliers de visiteurs qui viennent à Ottawa ne viennent pas visiter l'hôtel de ville; ils viennent visiter le Parlement. Quand on vient de ma région, la première chose à visiter, c'est le Parlement.

Or, nous annoncer que le gouvernement prend des dispositions pour protéger l'environnement de la colline du Parlement, même s'il faut procéder à des expropriations, c'est tout à fait logique, et il faut améliorer et rendre encore plus attrayant l'édifice central que nous occupons présentement.

Monsieur l'Orateur, je déplore, comme le ministre, le fait que des députés aient à voyager de l'édifice de la Confédération, de l'édifice de l'Ouest, pour se rendre à l'édifice central. Il me semble que le parlement pourrait abriter tous les députés dans le plus grand confort, non pas celui que nous connaissons depuis deux ou trois jours au sixième étage. Il fait trop chaud, même si l'air est climatisé. Il faudrait que tous les députés aient un bureau ici. S'il faut transporter quelqu'un, transportons les honora-

Situation économique

bles sénateurs, monsieur l'Orateur, à l'édifice de la Confédération, et laissons l'édifice central aux députés . . .

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Envoyons-les à Hull!

M. Caouette (Témiscamingue): L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre suggère de les envoyer à Hull. Je suis un citoyen de Hull, et je n'en veux pas du tout, monsieur l'Orateur. Gardons-les à Ottawa, ou logeons-les au jardin zoologique, au sud d'Ottawa!

Monsieur l'Orateur, sérieusement, l'édifice central constitue tout de même un pôle d'attraction. Personnellement, j'ai refusé d'emménager à l'édifice de la Confédération parce que j'ai la certitude que le Parlement, ce n'est pas l'édifice de la Confédération, mais l'édifice central. Et c'est pourquoi je veux y demeurer.

Je souhaite que le ministre procède le plus tôt possible à des améliorations de sorte que tous les députés aient leurs bureaux dans l'édifice central avec votre Honneur, afin que nous puissions légiférer pour l'ensemble de la population canadienne.

La déclaration du ministre est certainement bienvenue, et je l'appuie à 100 p. 100, de même que tous mes collègues ici présents.

* * *

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE D'EXPOSÉ DE PRINCIPES AU SUJET DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE ET DU RAVITAILLEMENT—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, comme cette question intéresse tous les députés et que, par conséquent, ceux-ci seraient peut-être prêts à accéder à ma requête, je demande à la Chambre de proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement.

Elle a trait à la confusion et à l'inquiétude qui règnent actuellement non seulement au sujet de la hausse spectaculaire et constante des prix des aliments, mais à l'égard de l'accroissement encore plus marqué de tous les prix de revient de la production et de la distribution des denrées alimentaires, accroissement tel que la production semble maintenant diminuer à un moment où il existe un urgent besoin d'approvisionnements abondants.

Je propose donc, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que la Chambre demande aux ministres plus tard aujourd'hui, ou à la prochaine séance d'exposer en détail à l'appel des motions la politique actuelle et les projets qu'ils prévoient pour assurer la production et les approvisionnements alimentaires nécessaires aux Canadiens.

M. l'Orateur: La motion du député est proposée à la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement et requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.